

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20240209-2024-DM-015A-AU
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

publié - Notifié le 13/02/2024

GOUSSAINVILLE – n° 2024/.....

Pour le maire
Par délégation de signature,
le Rédacteur
Valérie HETUIN



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n° 2024-DM-015A du 09 février 2024

OBJET : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - Enseignement - Autres (8.1.8).

CITE EDUCATIVE - Séjour au Futuroscope du 17 au 19 avril 2024 - Contrat de réservation proposé par la SNCF.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 04 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Ville souhaite dans le cadre de la Cité éducative participer à un séjour au Futuroscope du 17 au 19 Avril 2024 à JAUNAY-CLAN (86130), à destination de 20 enfants de l'action périscolaire, accompagnés de 3 adultes,

Considérant le contrat de réservation A0287413 en date du 07 février 2024 proposé par la SNCF,

DECIDE

Article 1^{er} : DE SIGNER le contrat de réservation A0287413 en date du 07 février 2024 proposé par la SNCF relatif au transport :

- pour le séjour au Futuroscope, du 17 au 19 avril 2024,
- à destination de 20 enfants de l'action périscolaire, accompagnés de 3 adultes, dans le cadre de la Cité éducative,
- pour un montant 830 € TTC.

Article 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires figurent au budget communal.

Abdelaziz HAMIDA
Le Maire,

Abdelaziz HAMIDA

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Acte à classer

2024-DM-015A

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-02-13T14-10-01.00 (MI250942879)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20240209-2024-DM-015A-AU ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : CITÉ ÉDUCATIVE - Séjour au Futuroscope du 17 au 19
avril 2024 - Contrat de réservation proposé par la
SNCF

Date de décision : 09/02/2024



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.1. Enseignement
8.1.8. autre

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DECISION 15.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Devis SNCF.PDF](#)

Type PJ : 99_AU - Autre document



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 13/02/24 à 14:10

Par [HETUIN Valérie](#)

Transmis

Date 13/02/24 à 14:10

Par [HETUIN Valérie](#)

Accusé de réception

Date 13/02/24 à 14:15